



Durée du preavis licenciement pour inaptitude?

Par **babboun**, le 11/09/2014 à 00:18

Bonsoir

je vais être licencié suite a une mise en invalidité cat 2 et inaptitude physique a tous postes de travail dans mon entreprise,

je suis convoqué a l'entretien préalable lundi prochain

quel est la durée de mon préavis ?

j'ai 6 ans et 5 mois d'ancienneté en cdi

ma convention collective et la métallurgie du bas Rhin

merci pour vos réponses

bien cordialement

Par **P.M.**, le 11/09/2014 à 14:00

Bonjour,

La durée du préavis figure à l'[art. 5 de la Convention collective territoriale de la métallurgie du Bas-Rhin \(clauses communes\)](#)...

Il ne doit vous être payé que si l'inaptitude est consécutive à un accident du travail ou une maladie conventionnelle...

Par **babboun**, le 11/09/2014 à 23:08

bonsoir,

ok pour l'accident, mais il est également précisé, qu' en cas de rupture du fait de l'employeur, la durée du préavis ne pourra être inférieure a deux mois après 2 ans d'ancienneté, mon préavis est donc de deux mois, non?

Merci pour votre réponse, ais je raison?

Cordialement

Par **P.M.**, le 11/09/2014 à 23:51

Sauf si vous êtes classé au niveau V où il est de 3 mois...